

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT
DE
MURET
VILLE DE
31220 CAZERES

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération
n°2026-07/04-035

L'an deux mille vingt-six, le mardi 07 avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Raymond DEFIS, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 1^{er} avril 2026

Étaient présents :

Présents : 26
Procuration : 1
Absents : 1
Exprimés : 26
Pour : 26
Contre :
Abstention :

Raymond DEFIS	Roland PONTIN-MANENT	Thierry GRILLOU
Pierre LANFRANCHI	Fabienne VALENCE	Frédéric COUASNON
Charlène BOUÉ	Elisabeth CRESPO	Sandrine DE LEEUW
Ahmed HAMADI	Jean-Michel DELUC	Leslie FICHEL-MARCHAND
Marie-Anne DRIEF	Noël LOSIO	Jean-Luc RIVIERE
Thierry COSTES	Patrick LAFFAGE	
Andrée ROUSSEAU	Isabelle COUZINIÉ	Cécile BERNARDINI
Philippe ROUSSEL	Valérie LOURDE	Jérôme POTTIER
Evgenia LOPEZ	Katy BAJOUÉ	

Modification de
demande de subvention
auprès des partenaires
financeurs pour les
travaux de
réhabilitation du Centre
Bourg, tranche 4
secteur dit « Gouzy/La
Case »

Absents ayant donné procuration : Monsieur Pascal LABLANCHE à Monsieur Jérôme POTTIER

Absent(s) : Alexandrine MATONDO

Secrétaire de séance : Jean-Michel DELUC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024-16/12-116, par laquelle le conseil a approuvé le plan de financement du projet concernant les travaux de la tranche 4 du secteur dit « Gouzy / La Case ».

Vu la notification de la préfecture de Haute-Garonne du 6 juin 2025 attribuant à la Commune de Cazères un montant de 60 390 € au titre de la DSIL et 80 000 € au titre de la DETR,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2024-16/12-116, le Conseil a approuvé la mise en œuvre du projet concernant les travaux de la tranche 4 du secteur dit « Gouzy / La Case » ainsi que son plan de financement.

A l'appui de cette délibération, Monsieur le Maire a pu déposer un dossier auprès de l'Etat pour l'obtention de financements par le biais de la DETR et de la DSIL

Suite à la notification de la Préfecture de Haute-Garonne, nous informant que l'enveloppe globale de financement attribuée était de 140 390 €, Monsieur le Maire propose de revoir le plan de financement de l'opération. Qui plus est, la Région a expressément indiqué que ce type d'opération n'était plus éligible à subventions.

Il est donc proposé à l'assemblée le plan de financement suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
Etat	DETR-DSIL	140 390,00 €	31%
Département		178 360,52 €	40%
Total aides publiques		318 750,52 €	71%
Auto-financement			
Fonds propres		127 150,80 €	29%
Total HT		445 901,32 €	100%

Le conseil municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus relatif au projet des travaux de la tranche 4 du secteur dit « Gouzy / La Case » ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter la participation du Département à hauteur de 178 360,52 €.
- De prévoir les inscriptions budgétaires correspondantes.

Pour extrait conforme,
Cazères, le 09 avril 2026

Le secrétaire de séance,



Jean-Michel DELUC

Le Maire,




Raymond DEFIS